

Colloque
Le patrimoine religieux du Québec :
de l'objet cultuel à l'objet culturel
12 au 14 novembre 2004

Madame la ministre Line Beauchamp
Madame la ministre Liza Fruella
Monsieur le maire Jean-Paul L'Allier
Monsieur le président Laurier Turgeon
Monsieur le recteur Michel Pigeon
Monsieur le cardinal Marc Ouellet
Monsieur le curé Jacques Marcotte

Mot du président de la Commission de la capitale nationale du Québec

C'est avec grand plaisir et beaucoup d'intérêt que j'ai accepté votre aimable invitation de participer à l'inauguration de ces importants travaux de réflexion sur l'avenir du patrimoine religieux au Québec et dans sa capitale en particulier. Depuis sa création en 1995, la Commission de la capitale nationale du Québec a tout mis en œuvre pour préserver et mettre en valeur les paysages emblématiques de la capitale. Elle n'a pas mis de temps à intervenir dans le cruel débat occasionné par la mise en disponibilité de plusieurs des plus beaux joyaux du patrimoine religieux. Le vieillissement du clergé et des communautés religieuses associé à la baisse de la pratique assidue, les difficultés de recrutement, s'ajoutant au phénomène de l'étalement urbain de

nos villes depuis l'après-guerre, nous confronte à des problèmes financiers considérables.

La Commission a d'abord participé avec ses partenaires au sauvetage de certains monuments reconnus comme les églises Saint-Cœur-de-Marie, Saint-Roch et Saint-Jean-Baptiste. Elle a contribué financièrement au réaménagement de parvis d'églises dans son programme de requalification de l'espace public et plus récemment, a mis en lumière les églises de Saint-Michel de Sillery et de Saint-Félix-de-Valois de Cap-Rouge afin de contribuer à sensibiliser la population de tous ces arrondissements à la beauté remarquable de ces monuments d'architecture qui caractérisent chacun des quartiers. Mais les besoins sont infinis ou presque. Le portefeuille immobilier de l'Église et des Communautés religieuses au Québec est encore plus imposant que celui de la Société immobilière du Québec. Or, ces bâtiments et ces ensembles conventuels témoignent de quatre siècles d'histoire et contribuent largement au caractère spécifique des paysages de tout le Québec. Il ne saurait être question de les abandonner.

Aussi, l'organisme que je dirige a mobilisé tous les acteurs institutionnels intéressés par ce débat afin de dégager une vision commune de l'avenir et produire un plan d'action crédible à la hauteur des attentes de tous. Il ne

saurait cependant être question d'adopter aujourd'hui une solution de facilité et de déresponsabilisation du milieu en recommandant que l'État acquière et protège cet héritage. L'urgence d'agir et la rareté relative de nos moyens commandent la mise en place d'une véritable corvée pour la sauvegarde de cet héritage précieux. Ce sont nos châteaux de la Loire.

D'abord et pour un certain temps encore, nous faudra-t-il agir en pompiers et empêcher le pire, c'est-à-dire la transformation irréversible de certains de nos plus beaux bijoux afin d'éviter des démolitions, des lotissements et des ajouts inappropriés, etc. Mais nous plaidons surtout pour l'élaboration d'une véritable politique du patrimoine bâti appuyée sur des diagnostics justes qui incluraient des inventaires, des évaluations patrimoniales, des guides techniques d'intervention, des recherches opiniâtres de nouveaux usages et une mise en place de la relève.

Notre plan d'action pourrait comporter quatre grandes étapes :

1. Adoption d'un diagnostic précis et partagé par l'ensemble des intervenants concernés. Cette partie du travail est passablement avancée et continue de progresser. La Ville de Québec et la Commission se sont associées pour réaliser un inventaire exhaustif et qualifier tous les biens des églises dans la capitale.

2. Mise en réseau des ressources financières et humaines de la région lorsqu'un sauvetage ou une action à court terme est requise dans le cas d'une propriété jugée remarquable par l'ensemble des intervenants. La chapelle historique du Bon-Pasteur, la résidence Sainte-Geneviève et l'église de Saint-Roch par exemple, ont pu être sauvés et dotés de nouveaux moyens de survivance au cours des derniers mois.

3. Mise en place d'un organisme capable d'hériter de ces trésors et de les gérer convenablement. L'accélération de l'histoire au chapitre des mises en disponibilité commande la création d'un « être de raison » ou de quelque chose de crédible comme une fiducie foncière pour acquérir et mettre en valeur l'héritage en respectant à la fois les donateurs, l'œuvre exercée depuis toujours en ces lieux et les règles de l'art propre à l'entretien et à la transformation de ces patrimoines. Nous appuyons la production d'une étude exhaustive de la législation et de la fiscalité en vue de proposer d'ici six mois une solution pérenne de gestion de cet héritage formidable mais aujourd'hui menacé.

4. Enfin une quatrième étape consisterait à proposer au gouvernement du Québec un projet de loi pour lequel les ministères et les organismes de l'État seraient invités à considérer, pour satisfaire leurs besoins en espace,

la possibilité d'acquérir et de réhabiliter l'un ou l'autre des bâtiments ou ensembles conventuels avant de se lancer dans de nouvelles constructions.

Comme vous pourrez le constater, l'urgence d'agir est indiscutable, le problème est de taille mais déjà des moyens pratiques commencent à pointer à l'horizon pour stabiliser la situation à court terme et trouver une solution permanente à cette problématique. Nous espérons sincèrement que vos travaux et vos échanges contribueront de façon importante au dénouement rapide de cette énigme tout en respectant le cadre budgétaire qui est le nôtre.

Merci encore et un excellent colloque à tous!

Le président et directeur général,

Pierre Boulanger